

# JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Affaire Kelly Ondo Obiang : la version des faits des accusés

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU  
Libreville/Gabon

**T**OUS les accusés dans le cadre de l'affaire du coup d'État manqué ont finalement été entendus, hier, lors de la reprise des débats, cette fois-ci au fond, de la Cour spéciale militaire. Le groupe des agents en service aux postes d'accès à la "Maison Georges Rawiri", siège de la radio et de la télévision gabonaise, ce jour-là, est passé à la barre pour livrer sa version des faits.

Accusés d'être associés au commando des agents de la Garde républicaine chapeauté par le lieutenant Kelly Ondo Obiang, pour la prise de la radio, le 7 janvier 2019, Ben Mvoumbi Wora, Paul Sadibi Ibinga, Gilles Yoka, Guy Roger Mintsia Mi Ona, Armel Afana et Ralem Abel Ango ont avoué que c'est sur la menace des armes qu'ils ont agi. "Ils m'ont surpris au poste vers 4 heures, en braquant une arme sur moi, l'adjudant Estimé Bidima Manongo, tout en donnant un coup sur la tête, m'a demandé de me joindre à eux, en me confiant qu'il y a des gens qui veulent prendre le pays par les armes. Avant de me remettre une arme", relate Giles Yoka.

La même version a été livrée par les trois autres accusés, tous des gendarmes qui, malgré les assurances du lieutenant Kelly Ondo, "qui nous a dit qu'il ne venait pas faire du mal, il venait juste faire passer un message au peuple gabonais, nous étions dans la peur, car le lieutenant ou un autre élément de la GR était toujours derrière nous avec une arme", explique Armel Afana. Et d'ajouter que "lorsqu'ils nous ont conduits dans la salle de rédaction de la radio, avant l'arrivée des journalistes, la salle était pleine de différents types d'armes et plusieurs munitions". Des affirmations qui, dans la foulée, ont fait réagir Me Moubembe et Me Maguisset, en demandant au Ministère public d'envisager leur acquittement. Interrogé par le président de



Les accusés à la barre.

la Cour, le principal accusé, Kelly Ondo Obiang, dit ne pas comprendre "pourquoi ces frères d'armes (gendarmes ndlr) se sont retrouvés en prison. Car,

ils n'étaient ni de près, ni de loin, encore moins de connivence avec nous. Ils ont été tout simplement contraints". Avant de s'expliquer sur les raisons de son acte, qu'il a

dit poser de son propre chef, non sans toujours accuser l'ancien directeur des renseignements de la présidence de la République d'avoir fomenté un coup d'État.

Tant le comportement de ce dernier "exaspérait la haute hiérarchie militaire et plusieurs personnalités du régime", a-t-il argué.

**NGOSSANA Nadège Raïssa**  
dit *Shera Johnson*

Suite au décès de leur fille, soeur, nièce et petite-fille survenu le 19 Mai 2021 à Libreville, les familles Feu NGOMA KOUMBA Jules et Feu NGOSSANA Basile remercient les parents, amis et connaissances pour s'être associés à notre peine et pour nous avoir adressés tant d'attentions et de sympathie afin d'affronter ce deuil inattendu. Vous étiez tous là jusqu'au dernier départ. Nous avons été émus par toutes vos marques d'affection et d'amitié. Aucune période de deuil n'est facile à surmonter, mais soyez rassurés que votre présence de tous les instants a été d'un grand réconfort. Le malheur de l'avoir perdue, ne doit pas nous faire oublier le bonheur de l'avoir connue car l'amour unit ce que la mort ne peut séparer.

**Shera Johnson à jamais dans nos coeurs.**

**Merci à vous tous. Affectueusement.**